



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément aux règlements (UE) 1272/2008 (CLP) et 2020/878)

TERAVANT

Date de création 20-Avril-2022

Version 1

Numéro de Produit JTA/FR/115

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Teravant (Flonicamide 50% WG)
Type de produit : Mélange
UFI : WYY2-G06E-K004-FPDV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Insecticide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur JT Agro Ltd
1 Bell Street, Maidenhead, Berkshire,
SL6 1BU, U.K.
Tel: +44 1628 421599 Fax: +44 1628 421623

Seul représentant
Serium Consulting Ltd
12 Canterbrook, Navan Co.
Metath, Ireland
Email: ollie@serium.ie
Tel. +353879805312

Service Responsable info@jtagro-crophthetics.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone +44 78798 7 18 81
d'appel d'urgence

Numéro INRS +33 (0)145 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Eye Irrit 2 : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

Phrases EUH :

EUH208 Contient du maléate de disodium (CAS : 371-47-1). Peut produire une réaction allergique

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers connus à ce jour.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges:**

Nom	N° CAS / N° CE	Concentration	Classification CLP	Remarque
flonicamide	158062-67-0	50 %	Acute Tox. 4; H302	Constituant
acide méthyl-naphthalènesulfonique/formaldéhyde, copolymère, sel de sodium	81065-51-2	<5 %	Eye Dam. 1; H318	Constituant
docusate sodique	577-11-7 209-406-4	<5 %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	Constituant
isotridécanol, ethoxylé	69011-36-5 500-241-6	<5 %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	Constituant

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

Après contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, puis rincer avec de l'eau. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

Après ingestion :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas d'intoxication animale :

Contactez votre vétérinaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Non irritant.

Après contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2. Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques. Administration d'antidote.

Appeler un centre antipoison ou un médecin.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)

5.3. Conseils aux pompiers**5.3.1 Instructions:**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas de flammes nues.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter le contact du produit avec les yeux. Ne pas ingérer.

Mesures destinées à prévenir les incendies : Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Éviter le dégagement de poussières.

Mesures de protection de l'environnement : Ne pas polluer l'eau et l'environnement avec le produit ou son emballage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à température ambiante, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1095 jour (s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Polyéthylène.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre utilisation finale particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

8.1. Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables

Pays-Bas

Kaolin	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	10 mg/m ³
--------	---	----------------------

Belgique

Kaolin (fraction alvéolaire)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	2 mg/m ³
------------------------------	---	---------------------

USA (TLV-ACGIH)

Kaolin	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV)	2 mg/m ³ (R.E)
--------	---	---------------------------

R.E. : Fraction respirable. La valeur est pour les particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline

FRANCE

Kaolin	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m ³
--------	---	----------------------

UK

Kaolin, fraction respirable	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (<i>Workplace exposure limit</i> (EH40/2005))	2 mg/m ³
-----------------------------	--	---------------------

b) Valeurs limites biologiques nationales

Aucune donnée.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Silica, Amorphous (Respirable)	NIOSH	7501
--------------------------------	-------	------

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Aucune donnée.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL - Travailleurs

Docusate sodique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur
DNEL	Effets systémiques à long terme - inhalation	44.1 mg/m ³
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	31.3 mg/kg bw/jour

Isotridécanol, ethoxylé

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur
DNEL	Effets systémiques à long terme - inhalation	294 mg/m ³
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	2080 mg/kg bw/jour

DNEL - Grand public

Docusate sodique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur
DNEL	Effets systémiques à long terme - inhalation	13 mg/m ³
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	18.8 mg/kg bw/jour
	Effets systémiques à long terme - voie orale	18.8 mg/kg bw/jour

Isotridécanol, ethoxylé

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur
DNEL	Effets systémiques à long terme - inhalation	87 mg/m ³
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	1250 mg/kg bw/jour
	Effets systémiques à long terme - voie orale	25 mg/kg bw/jour

PNEC

Docusate sodique

Compartiments	Valeur
Eau douce (non salée)	0.0066 mg/l
Eau de mer	0.00066 mg/l
Eau (rejets intermittents)	0.066 mg/l
STP	122 mg/l
Sédiment d'eau douce	0.653 mg/kg sédiment dw
Sédiment d'eau de mer	0.0653 mg/kg sédiment dw
Sol	0.138 mg/kg sol dw

Isotridécanol, ethoxylé

Compartiments	Valeur
Eau douce (non salée)	0.074 mg/l
Eau de mer	0.0074 mg/l
Eau (rejets intermittents)	0.015 mg/l
STP	1.4 mg/l
Sédiment d'eau douce	0.604 mg/kg sédiment dw
Sédiment d'eau de mer	0.0504 mg/kg sédiment dw

Sol	0.01 mg/kg sol dw
-----	-------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire : Dégagement de poussières : masque antipoussières filtre P1.

b) Protection des mains : Gants de protection en nitrile certifié NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

c) Protection des yeux : Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau : Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Matière solide
	Granulés dispersables
Odeur	Odeur faible
	Odeur ammoniacale
Seuil d'odeur	Non disponible
Couleur	Brun
Taille des particules	Non disponible
Limites d'inflammabilité	Non applicable
Inflammabilité	Non inflammable
Log Kow	Non disponible
Viscosité dynamique	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Solubilité	Soluble dans l'eau
Densité relative	0.543
Température de décomposition	Non disponible
Température d'auto-ignition	Non disponible
Propriétés explosives	Non explosif

Propriétés comburantes	Pas de propriétés comburantes
pH	8.3 (à 1 %)

9.2. Autres informations

Densité absolue : 543 kg/m³

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

La matière a une réaction alcaline.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais Toxicité aiguë

TERAVANT

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 2000 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50		> 5.36 mg/l	4 h	Rat	Valeur expérimentale	

Flonicamide

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		884 mg/kg		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50		1768 mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		> 5000 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50		> 4.9 mg/l	4 h	Rat	Valeur expérimentale	

Docusate sodique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 2000 mg/kg		Rat		
Dermal	DL50		> 10000 mg/kg		Lapin		

Isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral			catégorie 4			Littérature	

Le classement du mélange est obtenu par calcul.

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation**TERAVANT**

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Très irritant				Lapin	Valeur expérimentale	

Flonicamide

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant				Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant				Lapin	Valeur expérimentale	

Docusate sodique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405	72 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Littérature	

Conclusion

Non irritant pour la peau. Très irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant (classement obtenu par calcul)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé (d'après calcul)

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Non classé (d'après calcul)

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Non classé (d'après calcul)

Cancérogénicité

Non classé (d'après calcul)

Toxicité pour la reproduction

Non classé (d'après calcul)

Conclusion CMR

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité Non classé pour la cancérogénicité. Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement.

Toxicité autres effets

Non classé (d'après calcul)

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****TERAVANT**

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organismes	Conception de test	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Système semi-statique	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	<i>Daphnia magna</i>	Système statique	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	<i>Selenastrum capricornutum</i>	Système statique	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	EbC50	OCDE 201	85 mg/l	72 h	<i>Selenastrum capricornutum</i>	Système statique	Valeur expérimentale; Biomasse

Flonicamide

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 100 mg/l	96 h	<i>Lepomis macrochirus</i>		Valeur expérimentale; Substance active

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		> 100 mg/l	48 h	<i>Daphnia magna</i>		Valeur expérimentale; Substance active
	NOEC		3.1 mg/l	21 jour(s)	<i>Daphnia magna</i>		Valeur expérimentale; Substance active
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50		> 100 mg/l	72 h	<i>Selenastrum capricornutum</i>		Valeur expérimentale; Taux de croissance
	EbC50		> 100 mg/l	72 h	<i>Selenastrum capricornutum</i>		Valeur expérimentale; Biomasse

Docusate sodique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		28 mg/l	96 h	<i>Oncorhynchus mykiss</i>		
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		36 mg/l	48 h	<i>Daphnia magna</i>		

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité:

TERAVANT

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	> 7 jour(s)		

Docusate sodique

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	66.7 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) n° 517/2004)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Route (ADR)/Chemin de fer (RID)/ Voies de navigation intérieures (ADN)****14.1.1 Numéro ONU**

Non applicable.

14.1.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.1.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	Non applicable
Classe	Non applicable
Code de classification	Non applicable

14.1.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	Non applicable
Étiquettes	Aucune

14.1.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	Non classé comme polluant marin
--	---------------------------------

14.1.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	Non applicable
Quantités limitées	Non applicable

14.2 Mer (IMDG/IMSBC)**14.2.1. Numéro ONU:**

Non applicable.

14.2.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.2.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	Non applicable
--------	----------------

14.2.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	Non applicable
Étiquettes	Aucune

14.2.5 Dangers pour environnement :

Polluant marin	Non classé comme polluant marin
Marque matière dangereuse pour l'environnement	Aucune

14.2.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	Non applicable
Quantités limitées	Non applicable

14.2.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable
---------------------------	----------------

14.3 Air (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.3.1 Numéro ONU:**

Non applicable.

14.3.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	Non applicable
--------	----------------

14.3.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	Non applicable
Étiquettes	Aucune

14.3.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	Non classé comme polluant marin
--	---------------------------------

14.3.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	Non applicable
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

Flonicamide

Paramètre	Valeur paramétrique	Référence
Pesticides	0,1 µg/l	Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
Total pesticides	0,5 µg/l	Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Docusate sodique

Paramètre	Valeur paramétrique	Référence
Sodium	200 mg/l	Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Rubrique ICPE : Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Se référer aux paragraphes 7 & 8.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases réglementaires :

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë - Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie
Eye Dam 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritations oculaires - Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Acronymes :

CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage); règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE	Communauté Européenne
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement des produits chimiques
STOT	Toxicité sur certains organes cibles
vPvB	Très Persistant et très Bioaccumulable

PBT/vPvB : Persistant, Bioaccumulable et Toxique / Très Persistant et très Bioaccumulable

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des règlements (UE) 1272/2008 (CLP) et 2020/878) et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Fin de la Fiche de Données de sécurité

